

- Acte pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation.
 Acte concernant les associations ouvrières (Trade Unions.)
 Acte pour étendre les actes 32, 33 *Vic.*, ch. 40, et 33 *Vic.*, ch. 20, au port de *Collingwood*.
 Acte pour étendre à la province de la *Colombie Britannique* certaines lois relatives aux matières du ressort de la navigation.
 Acte pour prélever des droits de tonnage et de quaiage pour l'amélioration de la navigation du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*.
 Acte pour étendre le tarif canadien des droits de douane et d'exercice et certaines dispositions relatives à la douane et au revenu à la province de la *Colombie Britannique*.
 Acte pour incorporer la compagnie d'*Anticosti*.
 Acte pour amender l'acte provisoire des élections parlementaires 1871.
 Acte concernant les terres publiques de la Puissance.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général réserver le bill suivant pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui :

La sanction royale a été prononcée sur ces bills par le greffier de cette chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté le Gouverneur-Général sanctionne ces bills. Le Greffier de la Couronne en Chancellerie, a alors lu le titre d'un autre bill à être passé comme suit :

Acte concernant la propriété littéraire et artistique.
 Sur ce bill le Greffier de la Chambre a dit :

Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ce bill pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté.

Alors l'Honorable Président de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence un bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1872, et le trentième jour de juin 1873, et pour d'autres objets relatifs au service public," que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Sur ce bill, le Greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence a dit : " Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général clore la cinquième session du Premier Parlement de la Puissance par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous décharge de vos travaux parlementaires, qui ne peuvent être qu'une source d'inconvénients pour plusieurs d'entre vous à cette époque de l'année. C'est pourquoi je vous remercie d'autant plus du temps et de l'attention que vous avez diligemment donnés à l'accomplissement de vos devoirs publics.

L'intérêt et l'importance des diverses questions qui ont été discutées et résolues, rendront la session mémorable dans les annales du pays.

Votre adhésion aux articles du traité de *Washington* affectant les intérêts canadiens a mis au grand jour votre détermination de suivre la fortune de l'*Angleterre*. La disposition générale que vous avez montrée dans ces circonstances critiques a renforcé la position honorable du *Canada*, à la fois, par rapport à l'empire britannique et aux *Etats-Unis*.